



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBÂTRE

L'an deux mil vingt-six, le 21 du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 14 septembre 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, M. ERCEAU Tony, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme MAURICE Chloé.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHENAIS Christèle, ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle, ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Absents :

M. FRIOUX Patrick

Désigné secrétaire de séance : M. LEROY Jean-Jacques

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	2	18	18	0	0

OBJET :
DEL2026_055 - AFFAIRES GENERALES
Election des délégués de la commune
au Conseil Local Vendée Eau « Marais Breton et Iles »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des conseils locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les conseils locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

En outre, les conseils locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les communes sont représentées au conseil local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Titulaire : GOUBARD Philippe
- Suppléant : SIMONNEAU Didier

pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau « Marais breton et Iles ».

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ELIT** en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du conseil local Vendée Eau « Marais breton et Iles » : GOUBARD Philippe
- **ELIT** en qualité de représentant suppléant : SIMONNEAU Didier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette élection à Vendée Eau.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 22 septembre 2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Jacques LEROY

